



Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2022
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 408^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 30 août 2022, à 10 heures.

Présidence : M. Gertze (Vice-Président) (Namibie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,
et l'évolution du processus politique

Exposé sur les faits survenus récemment présenté par la Directrice du Bureau de
représentation à New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Examen du projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale

Point sur les activités du Comité

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans
un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la
Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des
documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M. Niang (Sénégal), M. Gertze (Namibie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour est adopté.

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

2. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, continue de se détériorer. Dans ses lettres adressées au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Secrétaire général, sa délégation a décrit en détail les violations et les atteintes aux droits humains de plus en plus graves commises par Israël, Puissance occupante, au préjudice du Peuple palestinien. Ces dernières semaines, les forces militaires israéliennes ont mené contre la population civile de la bande de Gaza une nouvelle attaque criminelle qui a fait 49 morts parmi les Palestiniens, dont 4 femmes et 17 enfants, et laissé de nombreuses familles dévastées, venant aggraver encore les conditions humanitaires déjà désastreuses résultant du blocus illégal.

3. Des raids ont continué d'être effectués quotidiennement en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. À ce jour, 85 hommes, femmes et enfants palestiniens ont été tués en 2022, et de nombreux autres ont été blessés ou ont subi des atteintes à leur intégrité physique du fait des violences perpétrées par les forces d'occupation israéliennes et par des colons extrémistes. Plus de 4 500 Palestiniens sont actuellement détenus et emprisonnés dans des prisons israéliennes, y compris des centaines de personnes détenues sans inculpation. De nombreux prisonniers politiques, y compris des enfants, subissent des mauvais traitements physiques et psychologiques assimilables à de la torture.

4. Des terres et des biens palestiniens ont continué d'être saisis et détruits et des familles d'être déplacées de force, en particulier à l'intérieur et aux alentours de Jérusalem-Est et d'Hébron (Al-Khalil). La construction d'installations militaires, de colonies et de ce qu'il est convenu d'appeler des avant-postes s'est poursuivie sous le régime colonial d'occupation et d'apartheid imposé par Israël. Provocations, incitations et incursions continuent également de se produire dans des lieux saints de Jérusalem-Est occupée, en particulier la mosquée Al-Aqsa et le Haram el-Charif, où la Puissance occupante viole le statu quo historique et juridique, au

mépris du rôle de gardien de la Jordanie, risquant ainsi de provoquer de dangereux affrontements religieux. La situation a été exacerbée encore par des responsables israéliens et des membres de la Knesset qui ont salué la récente incursion d'extrémistes juifs dans le Haram el-Charif. Les attaques se sont également intensifiées contre la société civile palestinienne, et Israël a continué d'expulser des observatrices et observateurs des droits humains et de restreindre leurs activités. Des soldats israéliens ont fait irruption dans les locaux de sept organisations d'aide humanitaire et de défense des droits humains, dont six avaient été désignées comme organisations terroristes ; ils y ont détruit des biens, saisi des dossiers et interrogé et menacé des membres du personnel. Les États doivent exiger qu'Israël mette fin à ses actes de harcèlement, d'intimidation et d'agression contre la société civile palestinienne et qu'il annule l'inscription des organisations en question sur la liste des organisations terroristes.

5. **M^{me} Abdelhady-Nasser** dit que sa délégation sait gré au Comité de son soutien de longue date à la société civile palestinienne et demande instamment aux États d'assumer la responsabilité qui leur incombe de protéger le peuple palestinien jusqu'à ce qu'il soit mis fin à son assujettissement. La communauté internationale doit faire répondre Israël de ses crimes et utiliser les moyens non violents dont elle dispose pour faire pression sur lui afin qu'il se conforme au droit international et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

6. Rien ne peut justifier que l'on continue de refuser à l'État de Palestine le statut d'État Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi le Gouvernement palestinien a décidé de poursuivre les démarches relatives à sa demande d'adhésion, qu'il avait soumise en 2011. Il sollicite le soutien du Comité, qui joue un rôle historique en s'employant à obtenir justice pour le peuple palestinien et à défendre les droits inaliénables de celui-ci, y compris le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Il est impératif d'accorder à l'État de Palestine le statut de Membre à part entière de l'Organisation afin de préserver la possibilité de la solution des deux États, dans l'attente d'un processus politique viable qui puisse mettre fin à l'occupation. Cela contribuerait également à renforcer la reconnaissance par la communauté internationale des frontières d'avant 1967, conformément à la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi que la position de celui-ci consistant à rejeter et à interdire l'acquisition de territoires par la force. La délégation palestinienne demande aux États-Unis d'Amérique, en leur qualité de membre du Conseil de sécurité, de

s'abstenir de faire obstacle à l'adhésion de l'État de Palestine et de préserver la possibilité de concrétiser la solution des deux États. Entretemps, elle continuera d'utiliser tous les moyens légitimes pour faire répondre Israël de ses crimes, protéger le peuple palestinien et obtenir l'aide humanitaire nécessaire pour atténuer les souffrances endurées sous l'occupation et dans l'exil. Elle encourage la communauté internationale à apporter son soutien politique et financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), afin de garantir le bien-être et la dignité des réfugiés de Palestine jusqu'à ce qu'une solution juste soit trouvée à leur situation sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Exposé sur les faits survenus récemment présenté par la Directrice du Bureau de représentation à New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

7. **M^{me} Gunnarsdottir** (Directrice du Bureau de représentation à New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) indique que l'Office fournit des services humanitaires à 5,7 millions de réfugiés de Palestine, notamment dans les domaines de l'enseignement primaire et professionnel, des soins de santé primaires, des services de secours et d'aide sociale, de l'amélioration des infrastructures et des camps, du microfinancement et des interventions d'urgence.

8. Les conditions de sécurité restent très instables dans la bande de Gaza. Lorsque les hostilités ont éclaté, les écoles de l'Office étaient le seul endroit où les personnes déplacées pouvaient trouver refuge. Aussi le personnel doit-il s'assurer de disposer en tout temps de nourriture et d'autres produits de première nécessité et se tenir prêt à changer de rôle et à transformer les écoles en abris du jour au lendemain. Du fait de l'augmentation des prix des produits de base, les Palestiniens ont dû recourir davantage à l'aide de l'UNRWA, 80 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté national. Dans le même temps, la hausse des prix et la dévaluation de la monnaie pèsent sur la capacité de l'Office à répondre aux besoins de plus en plus grands ; le coût du panier alimentaire, qui est calculé chaque trimestre, a augmenté de 42 % par rapport à la fin de l'année 2021.

9. La situation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, reste également très instable. Les conditions de vie se sont considérablement dégradées dans les camps de réfugiés en 2022, presque tous les indicateurs liés au conflit faisant état d'un degré de violence

exceptionnellement élevé. Les opérations de l'Office ont été lourdement entravées par les restrictions d'accès, les fermetures de routes et les incidents liés à l'utilisation de gaz lacrymogènes.

10. Au Liban, pays qui traverse plusieurs crises, l'inflation dépasse 80 % et les pénuries de pain et de carburant devraient se poursuivre. L'accès des réfugiés aux services de l'Office devrait pâtir de l'augmentation du coût de la vie, notamment en ce qui concerne les transports et les télécommunications. La pauvreté, le chômage et le désespoir des réfugiés de Palestine se sont aggravés trop rapidement pour que l'Office soit en mesure d'assurer les services nécessaires. Plus que jamais, l'UNRWA a été une véritable planche de salut pour les réfugiés au Liban, qui avaient un accès limité aux services publics en raison de leur statut juridique.

11. En République arabe syrienne, 83 % des réfugiés de Palestine vivent avec moins de 2 dollars par personne et par jour, y compris l'aide pécuniaire de l'Office, et 40 % restent en situation de déplacement prolongée. L'UNRWA a besoin de fonds pour fournir une aide d'urgence pécuniaire et alimentaire, remettre ses installations en état et rétablir les services dans les camps de réfugiés de Yarmouk et d'Aïn el-Tell. Il a mis à la disposition des familles retournées dans les camps des cliniques mobiles et des moyens de transport leur permettant de se rendre à l'école de l'Office la plus proche.

12. **M^{me} Gunnarsdottir** demande instamment aux États Membres de se prononcer en faveur du renouvellement du mandat de l'Office lorsque l'Assemblée générale se penchera sur la question à sa prochaine session. Ils enverront ainsi un message fort aux réfugiés de Palestine, qui ont le sentiment d'avoir été abandonnés par la communauté internationale.

13. En ce qui concerne sa situation financière, l'Office fait face, pour la troisième année consécutive, à des problèmes de trésorerie qui pèseront sur sa capacité de verser les salaires au personnel à la fin de l'année. Il a reporté un passif total de 75 millions de dollars sur l'exercice 2021 puis de 62 millions de dollars sur l'exercice 2022, et prévoit un déficit de financement de plus de 100 millions de dollars dans le cadre de son budget-programme pour 2022. S'il manque de fonds, cela aura des répercussions sur l'éducation de plus de 500 000 enfants et sur les moyens de subsistance de 28 000 membres du personnel et personnes à leur charge. Cela risquerait également de rendre la région plus instable encore, la prévisibilité des services de l'UNRWA ayant considérablement contribué à sa stabilité. **M^{me} Gunnarsdottir** invite donc les États Membres à accroître leurs contributions financières, à

donner suite sans attendre à leurs annonces de contribution et, dans la mesure du possible, à fournir des fonds supplémentaires pour financer l'Office jusqu'à la fin de 2022. Elle invite également les États Membres à réfléchir à différents moyens d'assurer un financement plus viable à l'Office, qui dépend presque entièrement de contributions volontaires.

14. Aussi bien la situation des réfugiés sur le terrain que les perspectives financières de l'Office sont peu encourageantes, dans l'ensemble, mais on peut également citer un certain nombre de bons résultats en matière de développement humain. D'anciens élèves des écoles de l'UNRWA travaillent dans le cadre de projets relatifs à des vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19) et à un remède contre le cancer du pancréas ainsi que dans le domaine de l'ingénierie à la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis. Le pôle de technologies de l'information de l'UNRWA à Gaza emploie 120 jeunes hommes et femmes et offre des solutions informatiques à des entités des Nations Unies dans le monde entier. Malgré les difficultés, les membres du personnel de l'Office sont restés déterminés à fournir des services aux réfugiés palestiniens. Pendant la pandémie, l'UNRWA a opéré rapidement et efficacement une transition vers l'apprentissage à distance et la télémédecine. En outre, les personnes qui dirigent deux centres de formation professionnelle situés à Gaza et au Liban souhaiteraient intégrer l'énergie solaire dans les matières enseignées afin de créer des possibilités d'emploi pour les étudiantes et étudiants et d'apporter une ressource indispensable aux régions concernées. M^{me} Gunnarsdottir espère que les États Membres envisageront de fournir les fonds supplémentaires qui seraient nécessaires pour concrétiser de telles idées.

15. **Le Président** dit que les exposés présentés au Comité ont fait état de la situation déplorable vécue par le peuple palestinien. Dans le contexte actuel, les ressources destinées aux secours nécessaires risquent d'être détournées afin d'alléger les souffrances provoquées par de nombreuses autres situations de conflit dans le monde. La communauté internationale doit mobiliser d'urgence le soutien politique et financier dont l'Office a besoin pour œuvrer en faveur des réfugiés de Palestine, travail qui est un pilier de la paix et de la stabilité dans la région et qu'il faut poursuivre jusqu'à ce qu'une solution juste et équitable soit trouvée. En outre, le Comité devrait continuer de travailler avec les autres États Membres pour faire en sorte que le mandat de l'Office soit renouvelé.

16. **M. Pieris** (Sri Lanka) dit qu'il s'est rendu en Jordanie en juillet 2022 en sa qualité de chef du Comité

spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, et qu'il a pu observer directement les situations décrites par la Directrice. Le blocus de la bande de Gaza a eu des répercussions sur tous les aspects de la vie des Palestiniens, notamment la santé et le bien-être, l'éducation, l'emploi, la liberté de circulation, les services de base et l'environnement. La situation humanitaire catastrophique est maintenue et perpétuée par des politiques et des pratiques délibérées visant à contrôler une population piégée. La communauté internationale doit recentrer son attention sur les causes profondes de la catastrophe, plutôt que sur les urgences humanitaires, et s'employer à mettre fin au blocus et aux fermetures de frontières.

17. Malgré sa situation financière très difficile, l'Office a encore une fois dépassé les attentes. Son travail a été accompli par un personnel dévoué, dont beaucoup de membres avaient directement bénéficié de son programme de secours. Pour continuer de remplir son rôle essentiel en faveur des réfugiés de Palestine et à l'appui de la stabilité régionale, il a besoin de toute urgence d'un financement durable et prévisible ; les services de santé et d'éducation, en particulier, ne peuvent être assurés au moyen de financements ponctuels ou d'urgence. La communauté internationale ne doit donc ménager aucun effort pour fournir à l'Office les ressources dont il a besoin.

18. **M. Nasir** (Indonésie) estime qu'il est urgent d'apporter un soutien financier et politique à l'Office, dont le travail est indispensable à la survie de nombreux Palestiniens de la région. Sa délégation réaffirme qu'il appuie l'UNRWA sans réserve et demande aux États Membres d'accroître leurs contributions et de respecter leurs engagements aux fins de son financement. M. Nasir salue le professionnalisme et le dévouement de l'Office, tout en soulignant qu'il faut garantir l'efficacité de son action et le respect du principe de responsabilité. Malgré la grande importance de cette action, la communauté internationale doit se concentrer sur l'objectif principal, à savoir l'instauration d'une paix durable. En l'absence de progrès évidents et concrets vers la solution à deux États, le peuple palestinien continuera de vivre dans une situation que l'on pourrait qualifier d'apartheid et qui se caractérise par la violence, les déplacements et la privation de ses droits. Le Gouvernement indonésien réaffirme son soutien au peuple palestinien et demande que des mesures concrètes soient prises pour mettre fin aux politiques et aux pratiques illégales d'Israël, qui mettent des vies en péril et compromettent l'avenir du processus de paix.

19. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) affirme que les membres du Comité ont un rôle important à jouer en mobilisant un appui politique aussi fort que possible à l'Assemblée générale en faveur du renouvellement du mandat de l'Office. Vu le caractère récurrent de la crise de financement, il est peut-être temps d'envisager de nouvelles solutions. En 2017, sur la base du rapport du Secrétaire général sur les opérations de l'UNRWA (A/71/849), il a été proposé d'accroître les crédits imputés sur le budget ordinaire de l'ONU pour financer les dépenses de fonctionnement essentielles de l'Office. Cette initiative a été appuyée énergiquement par les membres du Comité, mais a été suspendue en raison du climat politique difficile qui régnait alors.

20. **M^{me} Fernández Palacios** (Cuba) dit que la communauté internationale doit agir rapidement et avec détermination pour mettre fin aux incursions militaires israéliennes, notamment dans la bande de Gaza, qui ont coûté la vie à des centaines de Palestiniens, dont des enfants. Sa délégation réaffirme qu'il importe d'accorder un degré de priorité élevé à la question de Palestine dans le système des Nations Unies – dans un cadre qui ne se limite pas aux débats officiels consacrés exclusivement à la question. La communauté internationale doit prendre position lorsque la gravité de la situation l'exige. Affirmant une fois de plus qu'elle est favorable à ce que l'État de Palestine devienne membre à part entière de l'Organisation, la délégation cubaine fait appel au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à cette fin.

21. La situation financière désastreuse de l'UNRWA est préoccupante. L'Office a continué à accomplir un travail remarquable avec peu de ressources et à apporter de l'espoir à des millions de réfugiés de Palestine, en dépit de la tentative orchestrée en vain par son plus grand donateur pour provoquer son effondrement. La communauté internationale doit maintenant faire tout ce qu'elle peut pour garantir qu'il puisse poursuivre ce travail, en commençant par renouveler son mandat à la prochaine session de l'Assemblée générale. Les États Membres doivent également faire preuve d'une plus grande volonté politique pour lui garantir un financement prévisible et durable.

22. **M. Othman** (Malaisie) affirme que sa délégation continuera d'appeler l'attention sur les violations des droits humains perpétrées par Israël au préjudice du peuple palestinien, notamment ses politiques d'apartheid, et d'exhorter tous les États Membres à respecter et à appliquer la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. En outre, elle appuie sans réserve l'octroi du statut de Membre à part entière à l'État de

Palestine. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer son droit inaliénable à l'autodétermination dans un État indépendant, établi sur la base des frontières d'avant 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale. Le Gouvernement malaisien réaffirme son soutien au travail de l'Office, auquel il fournit notamment des contributions financières prévisibles et durables.

23. **M^{me} Özgür** (Türkiye) dit que la récente escalade de la violence a fait ressortir une fois de plus que le statu n'était pas viable. Son gouvernement condamne fermement les frappes aériennes qu'Israël a menées dans la bande de Gaza le 5 août et qui ont coûté la vie à des civils, y compris des enfants. Il condamne également les incursions dans la mosquée Al-Aqsa, qui portent manifestement atteinte à l'inviolabilité du Haram el-Charif. En août, lors d'une visite officielle du Président Abbas, le Président Erdoğan a réaffirmé que la Türkiye était solidaire avec le peuple palestinien et qu'il appuyait fermement sa cause. La délégation turque continue de promouvoir la solution des deux États et soutient sans réserve l'octroi à l'État de Palestine du statut de Membre à part entière.

24. La Türkiye, qui est membre de la Commission consultative et assure la présidence du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, se prononcera en faveur du renouvellement du mandat de l'Office, qu'elle soutient énergiquement. La communauté internationale a la responsabilité de fournir à l'Office un financement suffisant, durable et prévisible qui soit à la hauteur de l'appui politique fort qu'elle lui apporte. Compte tenu du déficit de financement de plus de 100 millions de dollars de l'Office, la délégation turque encourage vivement tous les États à donner suite à leurs annonces de contribution.

25. **M^{me} Gui Dan** (Chine) dit que le conflit à Gaza a fait des centaines de victimes civiles et causé d'importants dégâts aux infrastructures, amenant une fois de plus la situation au bord de la guerre. Son gouvernement félicite les États qui ont facilité la négociation d'un cessez-le-feu. À la réunion d'urgence tenue le 8 août à l'initiative des Émirats arabes unis, de la Chine et d'autres membres du Conseil de sécurité, des États Membres ont appelé toutes les parties concernées à respecter le cessez-le-feu et à rétablir le calme de toute urgence. Pendant le conflit, l'Office et d'autres organismes humanitaires ont surmonté de nombreuses difficultés pour mener à bien leurs opérations humanitaires et fournir ainsi des secours et une aide d'urgence à la population de Gaza. Ces dernières années, l'UNRWA a appelé l'attention à maintes reprises sur sa crise de financement, qui témoigne de la dégradation de la situation dans le Territoire palestinien occupé et du déclin de l'attention et de l'importance que

la communauté internationale y accorde. L'Office a besoin d'un soutien politique sans faille et d'un financement adéquat, prévisible et durable.

26. Il faut s'efforcer de résoudre durablement la question de Palestine, sur la base de la solution des deux États. Le Gouvernement chinois exhorte Israël à cesser immédiatement ses activités de colonisation dans le Territoire palestinien occupé, à remplir ses obligations humanitaires et à œuvrer à la réalisation de la solution des deux États. Les pays influents doivent adopter une position objective et impartiale et faire des efforts concrets pour faire avancer le processus de paix. La délégation chinoise espère que le Comité agira avec volontarisme, en tenant mieux compte de l'urgence de la situation. Les deux parties devraient reprendre les négociations sur toutes les questions relatives au statut final, y compris celles qui concernent les réfugiés de Palestine. Le Gouvernement chinois continuera de travailler avec la communauté internationale pour mener une action véritablement multilatérale, rétablir les droits légitimes du peuple palestinien et promouvoir une solution globale et juste qui puisse instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

27. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) dit que l'UNRWA a accompli beaucoup de choses utiles dans des conditions extrêmement difficiles, mais que sa situation financière intenable risque de réduire à néant ces résultats obtenus de haute lutte. Sa délégation appelle les États membres du Comité à plaider en faveur du renouvellement du mandat de l'Office. Les réussites en matière de développement humain dont a fait état la Directrice du Bureau de représentation de l'UNRWA montrent ce qu'il serait possible d'accomplir grâce à la création d'un État de Palestine indépendant. Les membres du Comité devraient travailler ensemble pour garantir un financement durable à l'Office et promouvoir cet objectif dans l'ensemble du système des Nations Unies.

28. La situation qui règne sur le terrain dans l'État de Palestine présente des similitudes évidentes avec le système d'apartheid qui a existé en Afrique du Sud. Aussi le Gouvernement sud-africain est-il solidaire du peuple palestinien. La semaine précédente, la Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération s'est rendue dans l'État de Palestine pour mener un dialogue stratégique. L'aggravation des violences subies par le peuple palestinien rend la solution des deux États de plus en plus difficile à réaliser. Il faut parvenir à une solution politique fondée sur des paramètres convenus au niveau international et sur le droit international. Le Comité ne doit pas se contenter de faire des déclarations, mais s'employer également à mobiliser la volonté politique nécessaire

pour élaborer des stratégies collectives en faveur de la solution des deux États.

29. **M. Elhomosany** (Égypte) dit que son pays continuera de faire le nécessaire pour que soit maintenu le cessez-le-feu qu'il a contribué à mettre en place et pour améliorer la situation sur le terrain grâce à ses projets dans la bande de Gaza. Sa délégation estime qu'il est nécessaire de garantir un financement durable à l'Office et souligne qu'il importe de renouveler son mandat dans son intégralité. Le Comité devrait étudier les moyens de mobiliser le soutien nécessaire au renouvellement de ce mandat, en coordination avec la délégation de l'État de Palestine.

30. **M^{me} Aliaa Ali** (République arabe syrienne) dit que son pays n'épargne aucun effort pour soutenir la lutte que mène le peuple palestinien afin de pouvoir exercer tous ses droits légitimes, notamment le droit d'établir sur son territoire un État souverain ayant Jérusalem pour capitale. Les réfugiés de Palestine doivent également pouvoir exercer leur droit de retour en vertu du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Il faut également que l'État de Palestine devienne Membre à part entière de l'Organisation. La République arabe syrienne accueille des réfugiés de Palestine depuis plusieurs décennies. Les mesures qui lui ont été imposées ont cependant diminué sa capacité de répondre aux besoins de ces réfugiés ainsi qu'à ceux de ses citoyens. Des attentats terroristes ont détruit ses infrastructures, des camps palestiniens et des secteurs importants du pays. Il incombe collectivement à la communauté internationale de protéger les droits inaliénables des réfugiés de Palestine et de préserver le mandat de l'Office, en particulier lorsque ce dernier subit des attaques qui visent à porter atteinte aux droits en question.

31. **M. Jardali** (Liban) dit qu'il faut maintenir dans son intégralité le mandat de l'Office, dont l'action est essentielle à la stabilité de la région et vitale pour les réfugiés de Palestine, y compris ceux qui se trouvent au Liban. Sa délégation préconise le financement durable et prévisible du budget de l'Office.

32. **M^{me} Gunnarsdottir** (Directrice du Bureau de représentation à New York de l'UNRWA) dit que les débats ont témoigné d'une très bonne compréhension de la gravité de la situation financière de l'Office, ainsi que de la situation sur le terrain. Elle remercie les délégations de leur soutien énergique, qui sera essentiel lors du débat de l'Assemblée générale sur le mandat de l'Office.

Examen du projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale (A/77/35)

33. **Le Président** rappelle que le secrétariat a fait circuler le projet de rapport du Comité avant la séance.

34. *Le projet de rapport est adopté.*

35. **Le Président** demande à tous les gouvernements et à toutes les organisations de coopérer avec le Comité et d'en appuyer les travaux, notamment pour appliquer les recommandations figurant dans le rapport, ainsi que d'aider le peuple palestinien à exercer son droit à l'autodétermination. Le seul moyen viable de parvenir à un règlement juste et pacifique de la question de Palestine réside dans la solution des deux États, qui permettrait à Israël et à la Palestine de coexister dans la paix et à l'État de Palestine de devenir un État souverain et indépendant fondé sur les frontières d'avant 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale.

36. Conformément à la pratique établie, le rapport adopté sera transmis au Secrétaire général, qui le soumettra à l'Assemblée générale.

Point sur les activités du Comité

37. **Le Président** dit que depuis sa précédente réunion, tenue en juillet 2022, le Comité a mené un certain nombre d'activités avec l'appui de la Division des droits des Palestiniens. Le 20 juillet, il a organisé, en coopération avec l'Organisation de la coopération islamique, la Conférence internationale annuelle sur la question de Jérusalem autour du thème « La jeunesse palestinienne à Jérusalem-Est sous occupation ». La Conférence a été diffusée en direct sur la télévision Web des Nations Unies et sur les médias sociaux.

38. Le Président du Comité a pris la parole à l'atelier sur les stratégies de communication qui s'est tenu à Amman les 25 et 26 juillet. Vingt et un fonctionnaires de l'État de Palestine y ont participé afin d'acquérir les compétences nécessaires pour mettre au point des outils de communication stratégique qui permettront au Gouvernement de mieux communiquer avec son public cible. Le Président a également rencontré le Directeur du Bureau de coordination des négociations du Ministère des affaires étrangères de la Jordanie, pour discuter du soutien de ce pays à l'Office, ainsi que le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies par intérim, pour faire le point sur les activités du Comité.

39. Le 4 août, le Bureau du Comité a rencontré le Représentant permanent de l'Albanie. Le 25 août, il s'est réuni avec le Secrétaire général pour lui faire part de sa profonde inquiétude quant au fait que la communauté internationale s'était détournée de la

question de Palestine au profit d'autres problèmes et conflits mondiaux urgents. Il est également inquiétant de voir s'amenuiser les possibilités de concrétiser la solution des deux États à mesure qu'Israël continue d'étendre ses colonies, de saisir et de démolir des habitations et des structures palestiniennes et de transférer sa population dans le Territoire palestinien occupé dans l'intention déclarée d'en modifier la démographie. Le Secrétaire général a assuré au Bureau que la question de Palestine et le processus de paix au Moyen-Orient restaient prioritaires pour l'Organisation des Nations Unies et a félicité le Comité pour ses positions fondées sur des principes et son action de plaider en faveur des droits des Palestiniens.

40. La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien sera célébrée le 29 novembre et suivie, le 30 novembre, d'une séance plénière de l'Assemblée générale sur la question de Palestine.

La séance est levée à 11 h 35.